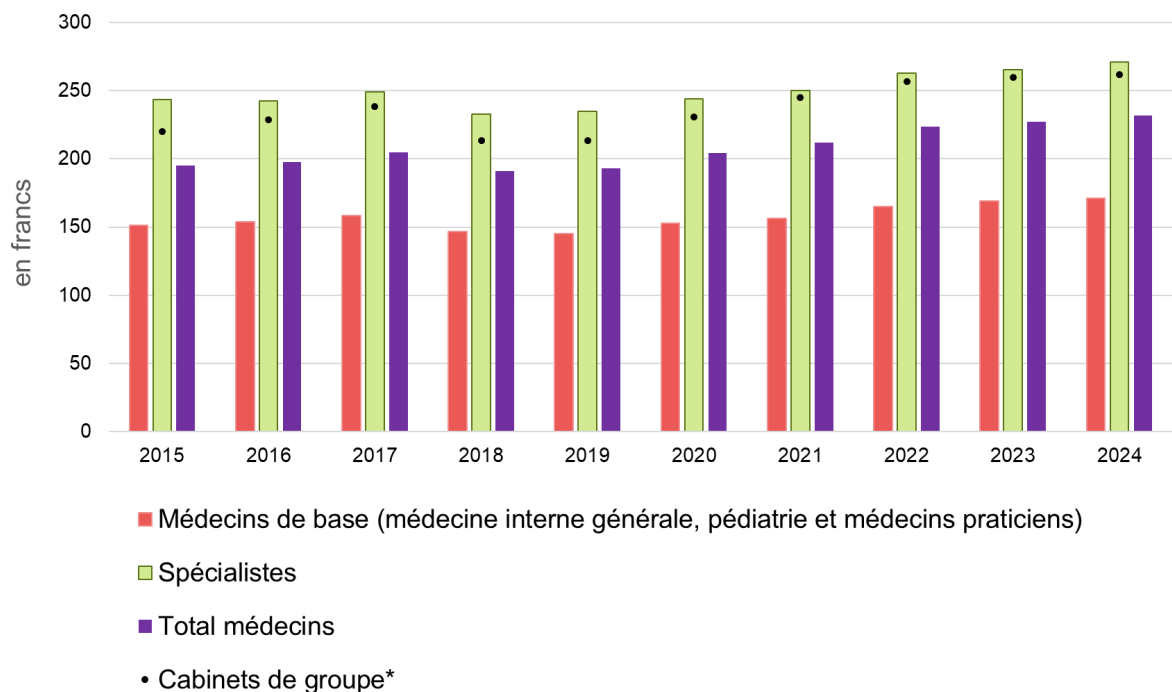




Séance de la CSSS-E du 26 juin 2026

8 juin 2026

Médecins en cabinet privé: prestations brutes par consultation en francs

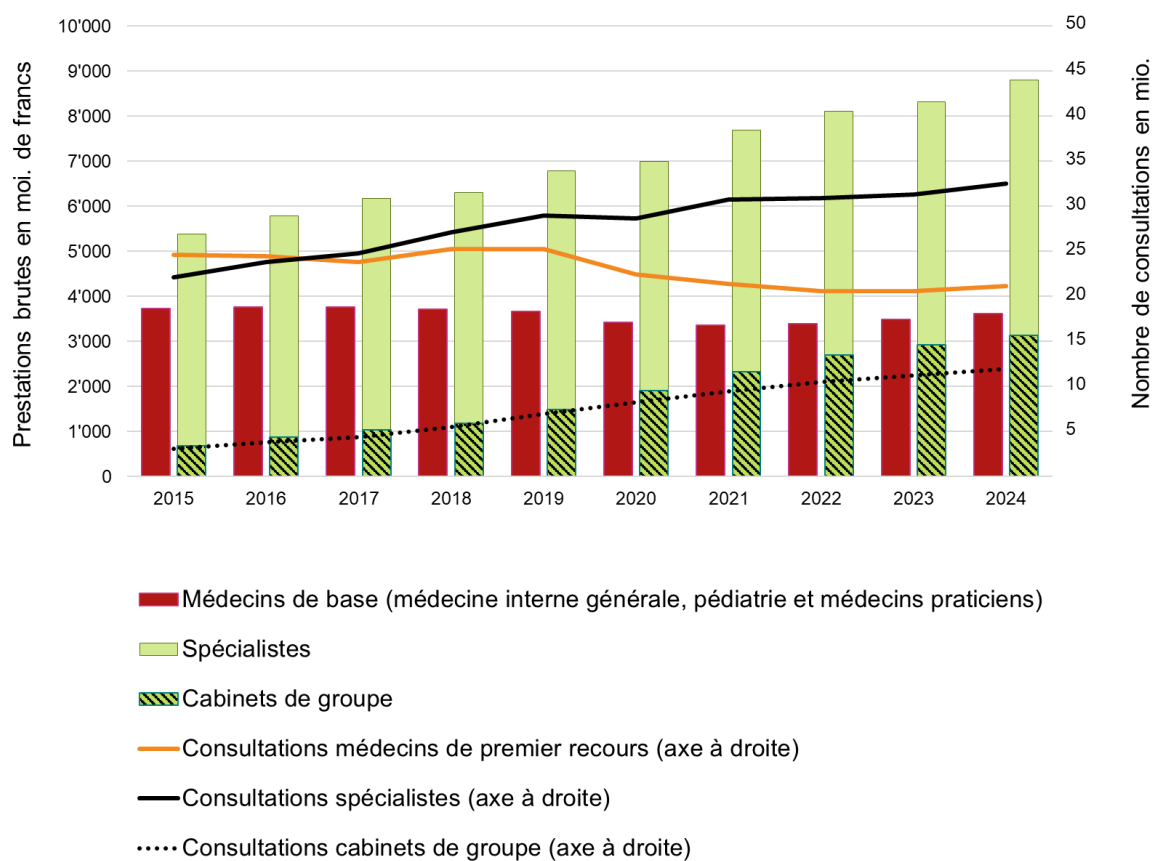


Source : Pool de données de SASIS SA

* Conformément à la définition du registre des codes-créanciers (RCC), sont considérés comme cabinets de groupe les cabinets dans lesquels exercent plusieurs médecins titulaires de différents titres de spécialiste et admis sans restriction cantonale. Dans le graphique, ces cabinets de groupe sont attribués à la catégorie « spécialistes ». Il en résulte que la catégorie « spécialistes » comprend également certains cabinets de groupe relevant des soins médicaux de base, par exemple des cabinets dans lesquels exercent conjointement des médecins titulaires des titres de spécialiste en médecine interne générale et en pédiatrie.



Médecins en cabinet privé: prestations brutes en mio. de francs et nombre de consultations en mio.



Source : Pool de données de SASIS SA